

Projet d'une loi portant défense d'apprendre à lire aux femmes

Sylvain Maréchal



Project Gutenberg

Projet d'une loi portant défense d'apprendre à lire aux femmes

Sylvain Maréchal



Project Gutenberg

The Project Gutenberg eBook of Projet d'une loi portant défense d'apprendre à lire aux femmes

This eBook is for the use of anyone anywhere in the United States and most other parts of the world at no cost and with almost no restrictions whatsoever. You may copy it, give it away or re-use it under the terms of the Project Gutenberg License included with this eBook or online at www.gutenberg.org. If you are not located in the United States, you will have to check the laws of the country where you are located before using this eBook.

Title: Projet d'une loi portant défense d'apprendre à lire aux femmes

Author: Sylvain Maréchal

Release date: February 11, 2008 [eBook #24573]

Language: French

Other information and formats: www.gutenberg.org/ebooks/24573

Credits: Produced by Laurent Vogel, Chuck Greif and the Online Distributed Proofreading Team at <http://www.pgdp.net> (This file was produced from images generously made available by the Bibliothèque nationale de France (BnF/Gallica) at <http://gallica.bnf.fr>)

***** START OF THE PROJECT GUTENBERG EBOOK PROJET D'UNE LOI
PORTANT DÉFENSE D'APPRENDRE À LIRE AUX FEMMES *****

Note du transcripteur: l'orthographe de l'original est conservée.

PROJET
D'UNE
LOI
PORTANT DÉFENSE
D'APPRENDRE À LIRE AUX FEMMES

*Par S**-M****



À PARIS,
Chez MASSE, Éditeur, rue Helvétius, n°. 580.

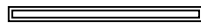


AN IX. 1801.

TABLE

**AUX CHEFS DE MAISON, AUX PERÈS DE FAMILLE, ET AUX MARIS.
AUX FEMMES.
TEXTE DE LA LOI.
ARTICLES SUPPLEMENTAIRES.
DISTIQUE SUR UNE FEMME-HOMME DE LETTRES.
EXTRAIT DE LA BIBLIOTHEQUE DES AMANS.
LE DECALOGUE
TABLE ALPHABETIQUE DES NOMS CITÉS.**

**AUX CHEFS DE MAISON,
AUX PERÈS DE FAMILLE,
ET AUX MARIS.**



Qui plus que vous doit sentir la nécessité et l'urgence de la Loi dont le Projet vous est adressé, et soumis à votre prudence? Les bons ménages deviennent rares; et c'est vous, les premiers, qui portez la peine des préjugés et des abus qui ont envahi l'éducation des femmes.

Vous tiendrez donc la main à ce Règlement; il vous intéresse plus peut-être encore que les femmes qui en sont l'objet principal.

Les puissances mâles et femelles du Bas-Empire de la Littérature, vont s'agiter à la promulgation de la présente Loi. On prononcera *malédiction* sur le Législateur indiscret et téméraire. Déjà en butte aux prêtres, comment n'a-t-il pas craint de leur donner les femmes de lettres pour auxiliaires? La coalition des femmes de lettres et des prêtres, est une rude chose; mais que pourra-t-elle si les bons esprits, si les têtes saines opposent leur égide, et placent cette Loi sous le bouclier de la raison?

Les bonnes mères de famille, les excellentes femmes de ménage, les épouses sensibles, les jeunes filles naïves et toutes naturelles, vengées enfin du méprisant

abandon où on les reléguait, sauront peut-être quelque gré au Rédacteur de cette Loi, et rendront justice à la pureté de ses intentions.

Nous ne sommes point dupes (s'écrieront quelques flatteurs des femmes) des ménagemens qu'on prend ici pour faire entendre que les deux sexes ne doivent pas être rangés précisément sur la même ligne, dans la grande échelle des êtres, et qu'il faut placer un sexe au-dessous de l'autre.

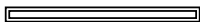
Il faut répondre: ce n'est point là du tout la pensée du Législateur des femmes. Dans le plan qu'il s'est tracé de la nature, il n'y a pas un seul être inférieur à un autre. Toutes les productions sorties de ses mains sont autant de chef-d'œuvres; et parmi une infinité de chef-d'œuvres, il seroit absurde d'établir ou de supposer des préférences.

Les deux sexes sont parfaitement égaux; c'est-à-dire, aussi parfaits l'un que l'autre, dans ce qui les constitue. Rien dans la nature n'est comparable à un bel homme, qu'une belle femme.

Ajoutons pour finir: il n'y a rien de plus laid au monde qu'un homme singeant la femme, si ce n'est une femme singeant l'homme.

Ce Projet de Loi ne pouvait paraître plus à propos, qu'au moment où l'on s'occupe de l'organisation définitive des études.

Vous remarquerez que dans son rapport, si estimable, sur l'Instruction publique, Chaptal garde le plus profond silence touchant les femmes; il ne leur suppose aucunement la nécessité d'apprendre à lire, à écrire, etc. Partagerait-il l'opinion que leur esprit naturel n'a pas besoin de culture?



Nota. Celles d'entre les femmes qui prendront à cœur ce projet de Loi, pourront se permettre les réclamations, et sont invitées à les adresser au Rédacteur: il s'empressera d'y faire droit, autant que possible.

Mais il prévient qu'il ne répondra aux injures, que par son silence accoutumé: des injures ne sont point des raisons.

AUX FEMMES.

Si l'on vous interdit l'arbre de la science,
Conservez sans regret votre douce ignorance,
Gardienne des vertus, et mère des plaisirs;
À des jeux innocens consacrez vos loisirs, etc.

S.

PROJET

D'UNE LOI,

Portant défense d'apprendre à lire aux Femmes.



MOTIFS DE LA LOI.

CONSIDÉRANT:

1°. Que l'amour honnête, le chaste hymen, la tendresse maternelle, la piété filiale, la reconnaissance des bienfaits... etc., sont antérieurs à l'invention de l'alphabet et de l'écriture, et à l'étude des langues; ont subsisté, et peuvent encore subsister sans elles.

CONSIDÉRANT:

2°. Les inconvéniens graves qui résultent pour les deux sexes, de ce que les femmes sachent lire.

CONSIDÉRANT:

3°. Qu'apprendre à lire aux femmes est un hors-d'œuvre, nuisible à leur éducation naturelle: c'est un luxe dont l'effet fut presque toujours l'altération et la ruine des mœurs.

CONSIDÉRANT:

4°. Que cette fleur d'innocence qui caractérise une vierge, commence à perdre de son velouté, de sa fraîcheur, du moment que l'art et la science y touchent, du moment qu'un maître en approche. La première leçon que reçoit une jeune fille est le premier pas qu'on l'oblige à faire pour s'éloigner de la nature.

CONSIDÉRANT:

5°. Que l'intention de la bonne et sage nature a été que les femmes exclusivement occupées des soins domestiques, s'honoreraient de tenir dans leurs mains, non pas un livre ou une plume, mais bien une quenouille ou un fuseau.

CONSIDÉRANT :

6°. Combien une femme qui ne sait pas lire est réservée dans ses propos, pudibonde dans ses manières, parcimonieuse en paroles, timide et modeste hors de chez elle, égale et indulgente.... Combien, au contraire, celle qui sait lire et écrire a de penchant à la médisance, à l'amour propre, au dédain de tous ceux et de toutes celles qui en savent un peu moins.....

CONSIDÉRANT :

7°. Combien il est dangereux de cultiver l'esprit des femmes, d'après la *Réflexion morale de la Rochefoucault* qui les connaissait si bien: «L'esprit de la plupart des femmes sert plus à fortifier leur folie que leur raison.»

CONSIDÉRANT :

8°. Que la nature elle-même, en pourvoyant les femmes d'une prodigieuse aptitude à parler, semble avoir voulu leur épargner le soin d'apprendre à lire, à écrire.

CONSIDÉRANT :

9°. Que le joli babil des femmes dédommagera avec usure de l'absence de leur style.

CONSIDÉRANT :

10°. «Que chaque sexe a son rôle. Celui de l'homme étant d'instruire et de protéger, suppose une organisation forte dans toutes ses parties. Le rôle de la femme doit être bien moins prononcé. Douceur et sensibilité en sont les deux principaux caractères. Tous ses droits, tous ses devoirs, tous ses talents se bornent là, et ce lot vaut peut-être bien l'autre.»

(*Galerie des Femmes célèbres, in-4°.*)

CONSIDÉRANT :

11°. «Que la société civile, dans la distribution de ses rôles, n'en a donné qu'un passif aux femmes. Leur empire a pour limites le seuil de la maison paternelle ou maritale. C'est là qu'elles règnent véritablement. C'est là que, par leurs soins journaliers, elles dédommagent les hommes des travaux et des peines qu'ils endurent hors de leurs foyers. Compagnes tendres et soumises, les femmes ne doivent prendre d'autre ascendant que celui des graces et des vertus privées; et ce plan de conduite, conforme à la nature, a constamment rendu heureuses celles qui ont eu le bon esprit de ne pas porter leurs vues plus haut. La félicité du genre humain repose, toute, sur les mœurs domestiques.»

(Galerie des Femmes célèbres, in-4.°)

CONSIDÉRANT :

12°. Que les hommages que le premier sexe s'est fait une douce habitude de rendre à l'autre, ne sont point adressés au savoir des femmes, mais seulement à leurs graces et à leurs vertus.

CONSIDÉRANT :

13°. Que les femmes qui se targuent de savoir lire et de bien écrire, ne sont pas celles qui savent aimer le mieux.

L'esprit et le talent refroidissent le cœur.

S....

CONSIDÉRANT :

14°. Que la coquetterie d'esprit est dans les femmes un travers qui, comme l'autre coquetterie, mène au ridicule, et quelquefois au scandale.

CONSIDÉRANT :

15°. Que si la belle *Aspasie* n'eût point été à la hauteur des lumières acquises de *Périclès*; *Périclès* ne voyant en elle qu'une femme aimable, destinée aux délassemens

d'un homme d'état, Athènes n'aurait point achevé de perdre ses mœurs sous le gouvernement tacite d'une courtisane.

CONSIDÉRANT :

16°. Que si *Louise Labè* ou la *belle Cordière* de Lyon, n'avait point eu la manie des vers, la chronique du tems ne se serait point hasardée de signaler ainsi cette femme: «Elle avait une prédilection particulière pour les poètes et les savans, les préférant aux grands seigneurs et leur faisant courtoisie plutôt *gratis*, qu'aux autres pour grand nombre d'écus; aussi leur communiquait-elle privément les pièces les plus secrettes qu'elle eût.»

CONSIDÉRANT :

17°. Que *Marguerite de Navarre*, première femme de Henri IV, aurait été moins galante, si elle n'avait pas su écrire.

Une femme qui tient la plume pense être en droit de se permettre plus de choses que toute autre femme qui ne connaît que son aiguille.

CONSIDÉRANT :

18°. Que si *Catherine de Médicis* n'avait point su lire, il n'y aurait point eu en France de journée de la St.-Barthélemi.

CONSIDÉRANT :

19°. Que si la duchesse de *Longueville* n'eût été qu'une bonne ménagère, sans culture et sans lettres, elle n'eût point abusé de son ascendant sur le grand *Turenne*, au point de faire tourner la tête et les armes de ce général contre sa patrie.

CONSIDÉRANT :

20°. Que si l'on n'eût point appris à lire aux femmes, celles de l'hôtel de *Rambouillet* ne se seraient pas donné le ridicule ineffaçable de préférer *Voiture* à *Corneille* et

Pradon à Racine. Ce qui prouve en même tems que les femmes qui savent lire ne sont pas, en fait de littérature, meilleurs juges que les autres.

CONSIDÉRANT :

21°. Que si madame *Guyon* s'était contentée d'être jolie, sans apprendre à lire, elle n'aurait point égaré le beau génie de *Fénélon*: le cœur seul du plus sensible de tous les prélats, se serait permis une tendre foiblesse.

CONSIDÉRANT :

22°. Les risques que court l'innocence d'une jeune fille livrée aux leçons d'un grammairien peu sage.

On ne trouve plus des *Origène* d'humeur à cesser d'être homme pour apprendre impunément à lire aux jeunes filles et aux jeunes femmes d'Alexandrie.

CONSIDÉRANT :

23°. Combien la seule conjugaison du verbe *Amo, j'aime*, a occasionné de chûtes.

CONSIDÉRANT :

24°. Combien une jeune fille qui sait lire a de peine à résister à la tentation de jeter les yeux sur les lettres d'amour d'un séducteur éloquent.

CONSIDÉRANT :

25°. Combien les romans et les ouvrages de dévotion font de ravage dans le tendre cerveau des femmes.

CONSIDÉRANT :

26°. Combien la lecture est contagieuse: sitôt qu'une femme ouvre un livre, elle se croit en état d'en faire;

Et femme qui compose en sait plus qu'il ne faut.

MOLIÈRE.

CONSIDÉRANT :

27°. Que l'érudition de madame *Dacier* la fit changer de sexe; elle oublia dans ses discussions savantes toute l'aménité du sien.

CONSIDÉRANT :

28°. Que la culture des lettres n'eût pas le pouvoir d'adoucir l'humeur violente, le caractère emporté et le brusque abord de mademoiselle de *Gournay*, la fille d'alliance de Michel Montaigne.

CONSIDÉRANT :

29°. Que si madame de *Lasuze* n'avait point été poète, nous aurions quelques jolis vers de moins; mais elle n'aurait point donné à ses contemporains et à la postérité le contagieux exemple d'un ménage en désordre, à force d'esprit.

CONSIDÉRANT :

30°. Que madame de *Ville-Dieu*, veuve de trois maris, et auteur de douze volumes, n'en fut pas moins galante: les Muses ne lui apprirent pas à mettre plus d'harmonie dans sa conduite.

CONSIDÉRANT :

31°. Que pour l'ordinaire, une femme perd de ses graces et même de ses mœurs, à mesure qu'elle gagne en savoir et en talens.

Pour peu qu'elle sache lire et écrire, une femme se croit émancipée, et hors de la tutelle où la nature et la société l'ont mise pour son propre intérêt.

CONSIDÉRANT :

32°. Que la cause supprimée, l'effet tombe de lui-même: ainsi, les femmes ne sachant plus lire, ne nous offriront plus le risible travers de ces diplomates femelles, qui du fond d'un boudoir, le *Publiciste* à la main, disposent des empires, font la part aux rois, aux républiques.... etc.

CONSIDÉRANT :

33°. Que la qualité de *femme qui sait lire*, n'ajoute rien aux titres sublimes et touchans de *bonne fille, bonne épouse et bonne mère*, ni aux moyens d'en remplir les devoirs doux et sacrés.

CONSIDÉRANT :

34°. Que la place d'une femme n'est point sur les bancs d'une école, encore moins dans une chaire de théologie, de physique ou de droit, comme il s'est vu plus d'une fois à Bologne, en Italie.

CONSIDÉRANT :

35°. Que le cardinal *Barbarigo* ne voulut jamais permettre à la savante *Hélène Lucrece-Piscopia Cornara* de se faire recevoir membre de l'université de Padoue; persuadé qu'il était qu'un chapeau de fleurs ou de plumes, sied beaucoup mieux sur la tête d'une femme qu'un bonnet de docteur.

CONSIDÉRANT :

36°. Que les femmes ayant reçu une organisation physique plus frêle et un caractère moral moins décidé que les hommes; l'étude des lettres n'est pas un puissant moyen de donner de la force et de l'énergie. De l'aveu des philosophes eux-mêmes, les lettres énervent quand elles ne corrompent point.

Fénélon a dit:

«Les femmes ont, d'ordinaire, l'esprit encore plus foible que les hommes.»

Voyez son traité de l'éducation des filles.

CONSIDÉRANT :

37°. Que les femmes les mieux instruites, les plus savantes n'ont jamais enrichi les sciences et les arts d'aucune découverte. «Il n'y a jamais eu de femmes inventrices» dit *Voltaire* dans ses *Questions Encyclop.* L'invention de la gaze n'est pas même due à une femme.

CONSIDÉRANT :

38°. Que, quoiqu'on en ait dit, l'esprit et le cœur ont un sexe comme le corps dans la dépendance duquel ils sont tous deux, le moral et le physique étant unis d'une intimité si étroite qu'ils ne font qu'un.

CONSIDÉRANT :

39°. La mort précoce de plusieurs jeunes filles que leurs mères avaient condamnées à l'étude des langues et à d'autres sciences toutes aussi peu compatibles aux forces et aux goûts naturels d'une jeune personne.

CONSIDÉRANT :

40°. Que presque toujours quand les femmes tiennent la plume, c'est un homme qui la taille. Le mathématicien *Clairaut* rendit ce service à madame *Duchatelet*.

Colletet faisait les vers de sa servante, devenue sa femme.

CONSIDÉRANT :

41°. Que, les femmes n'étant assujéties à aucune charge publique, à aucune fonction administrative, n'ayant pas même droit aux fauteuils de l'*Institut*, elles n'ont nul besoin de savoir lire, écrire....

CONSIDÉRANT :

42°. Que les femmes ont trop d'occupations dans leur ménage, pour trouver du tems de reste et à perdre en lectures, écritures.....

CONSIDÉRANT :

43°. «Que les douces fonctions de la vie privée sont assez multipliées pour occuper toute entière une femme de mérite; et que celle qui embrasse la profession d'écrire, n'est pas moins ridicule que ces soldats qui pendant les loisirs de la caserne, prennent l'aiguille de la marchande de modes, ou le tambour de la brodeuse.»

(*Galerie Univ. des Hommes illustres, in-4°*. Art. VOLTAIRE. *Notes.*)

CONSIDÉRANT :

44°. Qu'il y a scandale et discorde dans un ménage, quand une femme en sait autant ou plus que le mari.

CONSIDÉRANT :

45°. Combien doit être difficile le ménage d'une femme qui fait des livres, unie à un homme qui n'en sait pas faire.

CONSIDÉRANT :

46°. Combien la première éducation des enfans, nécessairement confiée à leur mère, souffre quand la mère est distraite de ses devoirs par la manie du bel esprit.

«La couvée est mal tenue, quand la poule veut chanter aussi haut que le coq,» dit un vieux proverbe.

CONSIDÉRANT :

47°. Que l'art de plaire et la science du ménage ne s'apprennent pas dans les livres.

L'art d'aimer d'*Ovide* n'a rien appris aux femmes.

CONSIDÉRANT :

48°. Combien il est ridicule et révoltant de voir une fille à marier, une femme en ménage ou une mère de famille enfile des rimes, coudre des mots, et pâlir sur une

brochure, tandis que la mal-propreté, le désordre ou le manque de tout se fait sentir dans l'intérieur de la maison.

CONSIDÉRANT :

49°. Qu'une femme, pour ne point savoir lire, n'en est pas moins estimable, moins digne d'être aimée, moins en état de remplir toutes ses obligations d'épouse, de mère, de parente et d'amie.

Au contraire, qu'un époux de bon sens trouve plus de véritables jouissances auprès d'une femme naturelle et sans lettre, qu'avec une autre remplie de prétentions au savoir et aux applaudissemens.

CONSIDÉRANT :

50°. Combien un maître de maison jaloux de remplir les devoirs de l'hospitalité, est confus, quand il a pour épouse et compagne une femme plus occupée de livres et de manuscrits que des détails du ménage: tout s'y fait mal, ou mal-à-propos; la table est mal servie; le lit est mal dressé; et le voyageur, en partant, plie les épaules, et se dit tout bas: «Que les Dieux me préservent d'une maison dont la maîtresse sait lire!»

CONSIDÉRANT :

51°. Qu'une femme peut se passer de savoir lire, pour savoir vivre, pour être polie et prévenante envers les étrangers, pour faire les honneurs d'une table, pour être l'ame d'une fête, pour donner un sage avis dans une assemblée de famille, pour calmer les emportemens d'un mari, pour ramener à la sagesse un fils égaré, ou une fille surprise par un suborneur, etc. etc.

CONSIDÉRANT :

52°. Combien les femmes deviennent négligentes, paresseuses, hautaines, exigeantes, acariâtres, peu soumises, pour peu qu'elles sachent lire et écrire; combien est insoutenable celle qui vise à l'esprit ou au savoir, celle qui parle comme un livre.

(Voyez le 6°. Considérant.)

CONSIDÉRANT :

53°. Que depuis qu'on rencontre dans toutes les professions, des femmes qui savent lire, la nourrice fait jeûner son nourrisson; la marchande néglige son comptoir, et la cuisinière son service; l'ouvrière commence plus tard et finit plus tôt sa journée; la coëffeuse distraite brûle la blonde chevelure de sa dame; la garde-malade et l'épicière-droguiste tuent leurs malades par des qui-pro-quo; et la jeune fille devenue raisonneuse, dit que sa maman radote, et traite son papa de bon-homme.

CONSIDÉRANT :

54°. Que si jamais les femmes n'avaient su lire, ni écrire.... *Juvénal, Molière et Boileau* ne se seraient point armés contre elles des verges de la satire.

CONSIDÉRANT :

55°. Que si jamais les femmes n'avaient osé porter la main à l'arbre de la science, *Salomon* ou *St.-Paul* n'aurait jamais trouvé de motifs pour parler d'elles en ces termes:

Melior est iniquitas viri, quam mulier beneficiens.

CONSIDÉRANT :

56°. Que le sage Salomon qualifie de *Femme forte*, non pas la *femme esprit fort*, ou *bel esprit*, «mais celle qui employe avec intelligence le lin et la laine, tourne le fuseau, et donne par année deux paires d'habits à ses serviteurs des deux sexes.»

(Ce sont les propres termes de la Sainte Bible.)

CONSIDÉRANT :

57°. Que *dire* son chapelet est aussi méritoire devant Dieu que de *lire* son office du matin et de l'après-midi.

CONSIDÉRANT :

58°. Que dans les premiers tems, la lecture de la Bible, elle-même, était interdite aux Juives; c'est pour cela qu'on ne leur apprenait point à lire.

La sage *Noëmi* et sa fille, la touchante *Ruth* ne savaient point lire; *Ruth* dut la main de *Booz* à son aimable ignorance.

CONSIDÉRANT :

59°. Que la fille d'*Œdipe*, la sensible *Antigone*, n'eut pas besoin d'apprendre à lire, pour devenir le chef-d'œuvre de la piété filiale: à sa place, la savante *Sapho* n'eût probablement pas été la compagne aussi assidue, aussi imperturbable de son malheureux père.

CONSIDÉRANT :

60°. Que *Sapho* eût conservé sa réputation, si elle n'eût jamais su écrire: du moins on n'aurait jamais parlé d'elle, au grand scandale de son sexe.

CONSIDÉRANT :

61°. Que les femmes-beaux-esprits consentiraient difficilement à suivre l'exemple de la jeune *Erinne*: cette contemporaine de *Sapho*, mais plus sage, pour ne point fâcher sa mère, ne se permit de composer qu'un seul poëme dont le sujet était l'éloge de la Quenouille.

CONSIDÉRANT :

62°. Que chez les sages *Égyptiens*, sur les bords du Nil, on ne voyait pas, comme sur les rives de la Seine, les femmes sortir de leurs maisons et quitter le berceau de leurs enfans, pour aller apprendre à lire à l'école d'un pédant ex-moine.

CONSIDÉRANT :

63°. Que les *Amazones* (dont pourtant il faut blâmer et repousser l'institution martiale, si étrangère aux mœurs naturelles des femmes), les *Amazones* qui étonnèrent les héros de leur tems par une bravoure égale à la leur, ne savaient pas lire.

CONSIDÉRANT :

64°. Que les Vierges *Lacédémoniennes*, dans des ballets décens, savaient enflammer le courage des jeunes *Spartiates*, et ne savaient pas lire.

CONSIDÉRANT :

65°. Que parmi les occupations des femmes des héros de l'antiquité, on leur recommandait, avant tout, de faire de la toile.

Dans *Homère*, elles mettent leur vanité, non pas à savoir lire ou écrire, mais bien à filer.

Théocrite, pour donner une haute idée de la belle *Hélène*, dit qu'elle filait mieux que toutes ses femmes.

CONSIDÉRANT :

66°. Que *Pénélope* si fidèle à son mari-voyageur, savait, en tissant, jour et nuit, repousser les amans qui l'assiégeaient, et ne savait pas lire.

CONSIDÉRANT :

67°. Qu'*Andromaque*, l'épouse du vaillant *Hector*, si touchante dans *Homère*, quand elle fait ses adieux au héros son époux, ne savait pas lire.

CONSIDÉRANT :

68°. Que la princesse *Nasicaa*, la fille du roi *Alcinoüs*, lavait, elle-même, les habits de son père, et ne savait pas lire.

Si elle avait su tenir la plume, peut-être que la princesse royale eut dédaigné de lever le battoir.

CONSIDÉRANT :

69°. Que les *Sabines* n'eurent pas besoin de savoir lire, pour reconcilier sur le champ de bataille, les deux peuples féroces auxquels elles appartenaient par le sang et par l'hyménée.

CONSIDÉRANT :

70°. Que la chaste *Lucrece*, qui se poignarda pour ne point survivre au déshonneur du lit conjugal, ne savait pas lire.

Les fils de Tarquin la trouvèrent chez elle, et bien avant la nuit, occupée au milieu de ses femmes, à travailler, de ses mains, à des ouvrages de laine.

CONSIDÉRANT :

71°. Qu'*Horace*, pour ramener aux devoirs de leur sexe les dames de Rome, leur propose les *Sabines*, excellentes ménagères qui ne savaient pas lire.

CONSIDÉRANT :

72°. Que cette romaine qui allaita sa mère condamnée à périr de faim dans un cachot, ne savait pas lire: «c'était une femme du peuple, *humilis in plebe*,» dit Pline le naturaliste.

Le sénat romain lui décerna une statue; les mêmes honneurs ne furent point rendus à *Sulpicie*, faiseuse de satyres.

CONSIDÉRANT :

73°. Que, quand l'Ange *Gabriel* descendit du firmament, pour annoncer à *Marie*, (l'épouse de *St.-Joseph*) la conception d'un Dieu dans ses flancs virginaux, *Gabriel* ne surprit point la bonne vierge faisant une lecture; elle réparait les chausses de son époux, car son ignorance avait trouvé grace devant le St.-Esprit.

CONSIDÉRANT :

74°. Que *Mahomet*, qui aimait tant les femmes, ne voulait point qu'elles sçussent lire; plus sage en cela que son malheureux prédécesseur; (voyez l'évangile des deux sœurs *Marthe* et *Marie*, selon *St.-Luc*, chap. X, verset 38.)

Les épouses de *Mahomet*, et la célèbre *Fatime*, sa fille, ne savaient pas lire.

Il n'est pas même bien prouvé que *Mahomet* lui-même sçut lire. Son ignorance n'empêcha pas qu'il ne devînt le fondateur d'une grande religion.

CONSIDÉRANT :

75°. Que la reine *Zénobie*, moins savante, eût été moins ambitieuse, et par conséquent n'eût jamais consenti qu'on assassinât son époux.

CONSIDÉRANT :

76°. Que nos *Gauloises*, toujours consultées utilement par nos bons ayeux dans les affaires les plus délicates, les plus épineuses, ne savaient pas lire.

CONSIDÉRANT :

77°. Que *Charlemagne*, qui le premier, en France, ouvrit des écoles, en législateur profond n'y apella point les femmes. Et cet Empereur-roi prêcha d'exemple: il ne donna à ses filles d'autre éducation que celle de coudre et de filer.

CONSIDÉRANT :

78°. Que dans les siècles brillans de la chevalerie, époque si honorable et si glorieuse pour les femmes, elles n'avaient pas besoin d'apprendre à lire pour inspirer les braves: il suffisait de leur beauté et de leur vertu.

CONSIDÉRANT :

79°. Que *Jeanne d'Arc* sçut bien délivrer la France, sans savoir lire.

CONSIDÉRANT :

80°. Qu'avant cette héroïne, la bergère de Nanterre qui sauva Paris en trouvant grace devant *Attila*, *Géneviève* ne savait pas lire; quoiqu'un peintre niais l'ait représentée gardant ses moutons, l'évangile à la main.

CONSIDÉRANT :

81°. Que plusieurs d'entre les reines de France ne savaient pas lire; et ce ne furent pas les plus intrigantes.

Madame de *Maintenon* qui avait des prétentions au savoir et à la politique, rapetissa, comme on sait, le génie de *Louis le Grand*, et compromit le salut de l'État.

CONSIDÉRANT :

82°. Que le cardinal de *Retz*, un jour, se désista d'une criminelle attaque, vaincu par les larmes d'une villageoise vertueuse; le prélat n'eût peut-être pas même eu de combat à soutenir avec une fille lettrée.

CONSIDÉRANT :

83°. Que l'amour de la science n'a pas la vertu de refréner les passions; témoin *Christine*, reine de Suède qui fit assassiner son amant sous ses yeux dans la galerie de Fontainebleau.

CONSIDÉRANT :

84°. Combien la science mal digérée donne de bile.

Antoinette Bourignon, l'une des femmes qui fit le plus de livres, fut par cela même l'une des femmes les plus maussades, les plus difficiles à vivre.

CONSIDÉRANT :

85°. Combien les charmantes lettres de madame de *Sévigné*, et les poésies gracieuses de madame *Deshoulières* ont fait de mauvaises copies.

CONSIDÉRANT :

86°. Que la belle *Laure*, dont les chastes appas firent tant d'impression sur le cœur de *Pétrarque*, et qui nous valut tant de beaux vers de ce poète sensible, ne savait pas les lire.

«C'était, disent les historiens du tems et du pays, une pastourelle naïve, qui ne savait que garder un troupeau.»

CONSIDÉRANT :

87°. Que la belle et riche *Marguerite Sarrochia*, dame de Naples, aurait pu vivre longuement et être honorée de ses compatriotes: quelques talens en littérature lui inspirèrent tant de vanité qu'elle mourut jeune, flétrie par le chagrin, et chargée du mépris public.

CONSIDÉRANT :

88°. Que si miladi *Montaigne*, l'épouse de l'ambassadeur anglais à Constantinople, n'eût su ni lire ni écrire, elle n'eût point dégradé les lettres en repoussant d'un style de corps-de-garde, l'imputation vraisemblable que lui fit *Pope* d'avoir reçu les honneurs du mouchoir dans la caserne des Janissaires.

Nous compterions un recueil de lettres curieuses de moins, et une femme estimable de plus.

CONSIDÉRANT :

89°. Que les *Américaines* du midi portent seules tout le poids du ménage, et accouchent sans douleur; elles seraient moins robustes, moins saines, moins laborieuses, si elles savaient lire.

Il est prouvé que les *Femmes-Auteurs* sont moins fécondes que les autres.

L'exemple de *Sainte-Brigitte*, mère de douze enfans et auteur de douze volumes, ne prouve rien: l'exemple d'une *sainte* n'est qu'une exception.

CONSIDÉRANT :

90°. Combien il est choquant dans le langage ainsi qu'en morale, d'être obligé de donner aux femmes des qualifications masculines, telles que *Mademoiselle est auteur, Madame est amateur*, ou bien:

Les femmes *Beaux Esprits*, n'ont pas un bon esprit.

S.....

Cette dissonance grammaticale tend à prouver que les femmes semblent abjurer leur sexe, quand elles exercent les professions que ces mots désignent.

CONSIDÉRANT :

91°. D'ailleurs, qu'empêcher les femmes d'apprendre à lire, c'est un grand pas de fait pour arrêter la multiplication des livres, et pour opérer une salutaire réforme dans la littérature tombée en quenouille.

CONSIDÉRANT :

92°. Ce que les auteurs de la *Galerie universelle des Hommes Illustres* placent dans la bouche de Voltaire:

«Du moment que le sexe, né pour plaire, eut la prétention de vouloir instruire, la morale et la littérature allèrent en décadence.»

(*Galerie Universelle, in-4°.*)

CONSIDÉRANT :

93°. Combien l'esprit naturel des femmes qui ne demande point à être cultivé, baisse de son prix, pour peu que l'art en approche.

Qui ne préfère, aux airs factices du serin, au jargon étudié de la pie ou du perroquet, le chant libre et sans apprêt du rossignol?

CONSIDÉRANT :

94°. Qu'il n'est pas très-nécessaire aux femmes d'apprendre l'*A, B, C*, pour se former le jugement; puisque *Molière* se trouvait bien de consulter sa *servante*, laquelle ne savait pas lire.

Malherbe aussi prenait l'avis de sa ménagère.

CONSIDÉRANT :

95°. Que dans les campagnes, beaucoup de fermières intelligentes gouvernent elles-mêmes l'intérieur et le dehors de la ferme, sans savoir lire.

CONSIDÉRANT :

96°. Qu'une jardinière qui ne sait pas lire, mais qui dans chaque saison fait éclore les fleurs les plus brillantes, est préférable à ces dames occupées matin et soir de l'assortiment de leurs pensées.

CONSIDÉRANT :

97°. Que les femmes insisteraient en vain sur la nécessité d'apprendre à lire, puisque *Duguesclin* lui-même, connétable de France, et le plus grand homme de son siècle, ne savait ni lire, ni écrire.

(*V. Mém. sur l'anc. chevalerie*, par Ste. Palaye, in-4°.)

CONSIDÉRANT :

98°. Que les femmes douées d'un bon esprit seront les premières à consentir la présente loi, quand elles en auront pesé les motifs dans leur sagesse, et dans l'intérêt qu'elles inspirent. Elles verront dans cette mesure urgente et nécessaire, non pas une extension du despotisme viril, mais bien plutôt un rappel à la raison.

CONSIDÉRANT :

99°. Ce proverbe hébreu:

«Toute l'habileté d'une femme est dans sa quenouille;»—et ce proverbe français:

«Femme sage
Reste à son ménage.»

CONSIDÉRANT :

100°. Ce qu'on lit dans Aristote:

«La femme ne doit penser qu'à la conservation de ce qui se trouve dans l'intérieur de la maison.»

(*Les Économiques.*)

CONSIDÉRANT :

101°. La solidité de ces paroles de *Fénélon*:

«Les filles qui ont de l'esprit s'érigent souvent en savantes et en précieuses; elles lisent tous les livres qui peuvent nourrir leur vanité, et se remplissant l'esprit de je ne sais quelles idées chimériques, elles se gâtent même par là pour le monde.»

(*Éducation des Filles.* 1687.)

CONSIDÉRANT :

102°. Le grand sens renfermé dans ces paroles du P. *Mallebranche*:

«C'est aux femmes à décider des modes, à discerner le bon air et les belles manières; elles ont plus de science, d'habileté et de finesse que les hommes sur ces choses. Tout ce qui dépend du goût est de leur ressort; mais.... etc.»

(*Recherche de la vérité.*)

CONSIDÉRANT :

103°. Ce passage considérable de la première *Encyclopédie*:

«On pourrait douter si l'étude des lettres ne coûte point aux femmes un peu d'innocence.»

(Art. *Femmes*, in-1^o.)

CONSIDÉRANT :

104^o. Que *Desmathis* a dit, d'après les anciens :

«La gloire d'une femme est de vivre ignorée»—*et de rester ignorante*, aurait dû ajouter *Desmathis*, pour dire tout ce qu'il pensait.

CONSIDÉRANT :

105^o. De quel poids est cette autre citation de *Michel Montaigne* :

«La plus utile, la plus honorable science d'une mère de famille est la science du ménage.»

«Si les bien nées (les dames) me croient, elles se contenteront de faire valoir leurs propres et naturelles richesses..... Que leur faut-il, que vivre aimées et honorées? Elles n'ont et ne savent que trop pour cela.»

(*Essais*. III. 3.)

CONSIDÉRANT :

106^o. Ce qu'a dit *Balzac* :

«J'aimerais mieux avoir une femme qui eût de la barbe, qu'une femme qui eut du savoir.»

CONSIDÉRANT :

107^o. La valeur de ce mot de *S.-Evremont* :

«On se défend d'une savante, mais on ne se défend point d'une femme: on a quelque estime sèche et stérile pour la capacité de l'une; mais le cœur s'allume pour les agréments de l'autre.»

(*S.-Evremoniana*.)

«...À Paris, il y a des femmes qui écrivent et qui font des livres; les plus sages font des enfans.»

(*Idem.* p. 388.)

CONSIDÉRANT :

108°. En outre l'autorité de ce passage, tiré de la *Bibliothèque des femmes*:

(1759, *in-12.*)

«Par-tout les lois, en réservant aux hommes la plume et l'épée, ont semblé borner le sexe aux soins du ménage.»

CONSIDÉRANT :

109°. L'autorité plus grave encore de *J. J. Rousseau*, dans une *Note* (K) de sa lettre à *Dalembert*, qu'il serait par trop dur de reproduire ici. Il nous sera plus doux de rapporter la citation suivante du plus éloquent des philosophes:

«Est-il au monde un spectacle aussi touchant, aussi respectable que celui d'une mère de famille entourée de ses enfans, réglant les travaux de ses domestiques, procurant à son mari une vie heureuse et gouvernant sagement sa maison, etc.»

CONSIDÉRANT :

110°. La justesse de ce passage:

«La fluidité du sang et l'agilité des esprits animaux rendent les femmes incapables d'apporter une attention sérieuse à tout ce qui est un peu abstrait; et le dégoût qu'elles sentent pour tout raisonnement suivi, prouve la délicatesse de leur imagination, qui n'a pas la force de soutenir cet effort.»

(*Du Bel-Esprit*, 1695. Paris.)

CONSIDÉRANT :

111°. Que quelqu'un a dit:

«L'étude et les livres ne servent qu'à rendre une femme insupportable.»

(*P. Com.*)

Un écrivain plus moderne encore a dit:

«Le défaut du siècle est d'avoir le cœur sec et de tout faire avec l'esprit, défaut particulier aux femmes.»

CONSIDÉRANT :

112°. Ce qu'Homère met dans la bouche de Jupiter s'adressant à Vénus:

«Contentez-vous des jeux, des ris et des appas. Présidez aux amours...»

(*Iliade V.*)

...*Mais n'étudiez pas!*

pourrait-on ajouter, en généralisant la citation et en l'appliquant à toutes les femmes.

«Renoncez (dit le continuateur d'Homère) renoncez à un dessein dont l'exécution surpasse vos forces, et reprenez dans l'intérieur de vos maisons et les toiles, et les ouvrages propres à votre sexe.»

(*Quintus*, de Smyrne, trad. par *Tourlet*, Ch. I. T. I. in-8°. 1800.)

CONSIDÉRANT :

113°. Enfin la justesse et la convenance de ces bons vers:

Il n'est pas bien honnête, et pour beaucoup de causes,
Qu'une femme étudie et sache plusieurs choses.
Former aux bonnes mœurs l'esprit de ses enfans,
Faire aller son ménage, avoir l'œil sur ses gens,
Et régler sa dépense avec économie,
Doit être son étude et sa philosophie.
Nos pères sur ce point étaient gens bien sensés
Qui disaient qu'une femme en sait toujours assez...
Les leurs ne lisaient point; mais elles vivaient bien;
Leurs ménages étaient tout leur docte entretien,
Et leurs livres un dé, du fil et des aiguilles,

Dont elles travaillaient au trousseau de leurs filles;
Les femmes d'à présent sont bien loin de ces mœurs;
Elles veulent écrire, et devenir auteurs....

MOLIÈRE.

TEXTE DE LA LOI.

EN CONSEQUENCE :

I.

LA RAISON *veut* (dut-elle passer pour Vandale) que les femmes (filles, mariées ou veuves) ne mettent jamais le nez dans un livre, jamais la main à la plume.

II.

LA RAISON *veut*:

À l'homme, — l'épée et la plume.

À la femme, — l'aiguille et le fuseau.

À l'homme, — la massue d'Hercule.

À la femme, — la quenouille d'Omphale.

À l'homme, — les productions du génie.

À la femme, — les sentimens du cœur.

III.

LA RAISON *veut* que chaque sexe soit à sa place, et s'y tienne.

Les choses vont mal, quand les deux sexes empiètent l'un sur l'autre.

La lune et le soleil ne luisent point ensemble.

S...

IV.

LA RAISON *ne veut* pas plus que la langue française, qu'une femme soit *auteur*: ce titre, sous toutes ses acceptions, est le propre de l'homme seul.

V.

LA RAISON *veut* que les sexes diffèrent de talens comme d'habits.

Il est aussi révoltant et scandaleux de voir un homme coudre, que de voir une femme écrire; de voir un homme tresser des cheveux, que de voir une femme tourner des phrases.....

VI.

LA RAISON *maintient* ce vieux Proverbe:

«Les paroles sont des femelles, les écrits sont des mâles.»

En ce qu'il semble faire les parts et assigner à chacun des deux sexes le talent qui lui convient.

N. B. Toute la sagesse des nations est dans leurs proverbes.

VII.

LA RAISON veut que l'on dispense les femmes d'apprendre—à lire,

_____ à écrire,

_____ à imprimer,

_____ à graver,

_____ à scander,

_____ à solfier,

_____ à peindre, etc.

Quand elles savent un peu de tout cela, c'est trop ordinairement aux dépens de la science du ménage.

VIII.

LA RAISON *veut* donc que la plume à écrire et le pinceau, le crayon et le burin, soient interdits à la main des femmes; l'aiguille à coudre et le fuseau, à la main des hommes.

IX.

LA RAISON *veut* que dans les arts du dessin, de la peinture et de la gravure, les femmes ne perdent pas le tems à porter leurs prétentions au-delà de celles de la sensible *Dibutade*.

Cette jeune beauté de Sycione traça sur la muraille, à la lueur d'une lampe, le pourtour de l'ombre de son jeune ami, obligé de faire un long voyage.

(V. *l'Hist. Nat. de Pline*, XXXV, 12.)

X.

LA RAISON et la décence n'approuvent point du tout que de jeunes dessinatrices passent des journées entières à contempler et à copier les belles proportions de *l'Apollon du Louvre*, ou du *Lantin*, ou de *l'Hercule Farnèse*.... etc.

Périssent tous les arts, plutôt que la pudeur!

S....

XI.

LA RAISON *veut* que les femmes, dans leurs loisirs, apprennent naturellement à chanter, sans livres et sans maîtres; mais qu'elles ignorent toute leur vie combien il y a de notes dans la musique, de lettres dans l'alphabet, de syllabes dans un vers alexandrin ou pentamètre.

Les femmes sont nées pour être aimables et *vertueuses*, et non pour devenir des *virtuoses* et des savantes.

XII.

LA RAISON *veut* que les maris soient les seuls livres de leurs femmes; livres vivans, où nuit et jour, elles doivent apprendre à lire leurs destinées.

«Il serait bienséant et honorable (dit un vieux livre) d'ouïr une femme qui dirait à son mari: mon ami, tu es mon précepteur, mon maître de philosophie.... etc.»

(*Institution de l'homme*, 1626. p. 441. in-8°.)

N. B. Une femme bel-esprit et auteur de cinq à six gros livres, vint rendre visite à une mère de trois filles et de trois garçons:

«Voici, dit la mère de famille, (en présentant ses enfans et leur père à la dame-auteur) voici mes productions et ma bibliothèque.»

XIII.

LA RAISON *veut* que les femmes sachent leur langue maternelle, seulement:

«C'est une vanité aux femmes (a dit quelqu'un) de parler une langue étrangère.»

(*Lettre à une demoiselle.*, p. 149, in-12. 1737.)

XIV.

LA RAISON *veut* que l'on fasse grace aux femmes de l'étude aride et sèche de la grammaire; les femmes étant destinées à des occupations plus agréables et moins stériles.

XV.

LA RAISON *veut* aussi que l'on dispense les femmes des élémens non moins ingrats de la géographie et de l'histoire; leur mémoire fragile porte mal le fardeau des dates et d'une lourde nomenclature.

Quel inconvénient, d'ailleurs, à ce que les femmes fassent des *anachronismes*?

XVI.

LA RAISON *veut* que les femmes n'apprennent point à lire aux astres: qu'elles comptent les œufs de la basse-cour, et non les étoiles du firmament!

XVII.

LA RAISON *veut* que l'on interdise aux femmes la botanique par principes: qu'elles se bornent à la connaissance des plantes potagères et de quelques simples!

XVIII.

LA RAISON *n'approuve pas* les femmes qui assistent aux leçons de la chymie: les cuisinières qui ne savent pas lire, sont celles qui font la meilleure soupe.

N. B. Le législateur des femmes espère qu'on lui pardonnera ces menus détails. L'utile avant tout.

«Rien n'est vil dans l'intérieur du domestique, pour une femme sage,» dit un poète de la Chine.

(*V. Mém. Chin. T. IV. p. 179. in-4°.*)

XIX.

LA RAISON *souffre* de voir les femmes grossir le troupeau des gens de lettres; elles ont assez déjà des infirmités attachées à leur sexe, sans s'exposer encore à celles de cette profession.

XX.

LA RAISON *veut* que le médecin d'une femme de lettres lui ordonne, avant tout, de poser la plume et de renoncer aux livres, à tout jamais.

La nièce de *Descartes* mourut de la pierre, causée par son obstination à l'étude.

Or, le plus beau livre ne vaut pas une femme saine de corps et d'ame.

XXI.

LA RAISON *veut* que l'on dise toujours *les trois Graces*, mais que l'on ne dise plus *les neuf Muses*; mythologie injurieuse au sexe, puisqu'elle tend à faire croire que sur douze femmes, on en compte neuf de pédantes, sur trois seulement d'aimables.

«Le goût des lettres chez les femmes, (dit *Thomas*) a été regardé comme une sorte de pédantisme.»

(*Essai sur les Femmes.*)

XXII.

LA RAISON *déclare* qu'une mère de famille n'a pas besoin de savoir lire, pour bien élever ses filles.

XXIII.

LA RAISON et la *décence veulent* qu'une fille reçoive des leçons de sa mère seulement.

L'éducation du sexe n'eut d'abord (dans le tems que Rome était vertueuse) pour objet, que l'économie intérieure de la maison, et les ouvrages que les mères apprenaient elles-mêmes à leurs filles.

(*Habitudes et mœurs privées des Romains, in-8°. p. 275 et 276.*)

XXIV.

LA RAISON n'approuve pas ces *maisons d'éducation pour les jeunes demoiselles*, où on leur apprend tout, excepté la seule chose qu'elles doivent connaître, la science du ménage.

La belle éducation donnée à S.-Cyr aux jeunes filles nobles et pauvres, en faisait des femmes pédantes et hautaines.

XXV.

Il n'y aura plus de *maîtresses d'école*.*

*N. B. Ceci est emprunté à la 984°. des *loix*; de Pythagore.

«Ne permettez point à une femme de parler en public, d'ouvrir école, de fonder une secte ou un culte. Une femme en public est toujours déplacée.»

(T. VI. des *Voyages de Pythagore*.)

Cette qualification a quelque chose de pédantesque.

XXVI.

LES femmes lettrées, artistes, virtuoses,... etc., ne feront plus d'élèves.

XXVII.

LA RAISON *veut* que lorsqu'on s'occupera d'une loi sur l'adoption, on se donne de garde d'en accorder l'usage aux femmes lettrées, virtuoses,..... etc.

XXVIII.

LA RAISON *veut* que toute fille de bonne maison, avant d'obtenir un mari, fasse preuve de talents utiles.

XXIX.

LA RAISON *veut* qu'une jeune vierge, instruite par sa mère aux seules vertus privées, aux seuls détails du ménage, et bien pénétrée de l'amour de ses devoirs et du travail, soit dispensée d'avoir une dot pour avoir un mari.

XXX.

LA RAISON *ne conseille* à personne de choisir pour épouse et compagne la fille d'une femme lettrée.

XXXI.

LA RAISON *veut* que les épousées ne devant point savoir lire, et par conséquent ne pouvant signer leur contrat de mariage, on se contente de leur consentement verbal

devant le magistrat et les témoins.

Une femme bien née ou bien élevée, doit être crue sur sa parole.

XXXII.

LA RAISON *veut* que l'on grave sur le frontispice des salles de mariage, l'apophthegme suivant:

Demande.

Quel est l'homme le plus heureux?

Réponse.

L'homme le plus heureux, c'est le mari d'une femme sage sans livres.

XXXIII.

LA RAISON *recommande* aux époux ce proverbe Chinois:

«Cultiver la vertu est la science des hommes; renoncer à la science est la vertu des femmes.»

(*Mémoires sur la Chine*. T. IV, in-4°. p. 148.)

XXXIV.

LA RAISON *veut* que la sur-veille des nêces, le meilleur ami ou le plus proche parent d'un épouseur, lui répète par trois fois les paroles suivantes, qu'*Euripide* met dans la bouche du jeune *Hyppolite*; et que le trop galant *Racine* s'est bien gardé de nous transmettre:

«...Heureux l'époux qui ne voit en sa maison qu'une femme simple! car le comble du malheur, c'est une femme bel-esprit. Me préservent les Dieux d'une épouse qui sait plus qu'elle ne doit savoir!...»

(Act. III. Scène 2. *Phèdre et Hyppolite*.)

N. B. *Phèdre* se piquait de bel-esprit, voire même de philosophie; *Phèdre*!...

XXXV.

LA RAISON *veut* que dans le cérémonial du mariage chez les modernes, on imagine quelqu'incident du genre de celui-ci pratiqué par les anciens:

En Béotie, les nouvelles mariées étaient conduites avec pompe à la maison de leur époux, montées sur un char dont on brûlait l'essieu à la porte, afin de leur faire entendre qu'elles n'en devaient plus sortir.

XXXVI.

Dans Rome ancienne, quand une nouvelle mariée posait le pied sur le seuil de la maison maritale, on lui demandait:

Que savez-vous?

Elle ne répondait pas: *je sais lire, je sais écrire, je sais peindre, etc.*

Elle disait simplement, *Je sais filer.*

LA RAISON *veut* que l'on renouvelle cet ancien usage.

Les bons usages ne devraient jamais passer de mode.

XXXVII.

LA RAISON invite à compulser le greffe des tribunaux civils et criminels; on y verra dans le nombre des épouses divorcées beaucoup plus de femmes de lettres, virtuoses,.... etc., à proportion que d'autres.

Est-ce pour éviter ce scandale que les neuf Muses gardent le célibat?

XXXVIII.

LA RAISON *veut* qu'une femme soit aussi réservée à montrer en public les trésors de son esprit, que les charmes secrets de sa beauté.

XXXIX.

LA RAISON *veut* que, pour donner l'exemple, les épouses de nos premiers Magistrats, Sénateurs, Tribuns, Juges, Généraux, etc. aux *thés*, aux *cercles*, aux *conversations* et autres *assemblées* oiseuses, substituent chez elles des *veillées* laborieuses et utiles, où on les verrait avec édification, mettre elles-mêmes la main aux vêtements de leurs augustes époux.

Andromaque et *Pénélope*, femmes de deux héros, ne dédaignaient pas de présider à tous les détails domestiques.

XL.

Les maîtresses de maison pourront coudre un vêtement, pour l'offrir à titre de reconnaissance ou de cadeau à l'homme de lettres, dont elles auront entendu, pendant leurs veillées, un ouvrage rempli de sentimens vertueux et de talent.

La bonne madame *Geoffrin*, l'amie de d'*Alembert*, en agissait ainsi; elle faisait présent de hauts-de-chausses de velours aux auteurs qui l'avaient intéressée par leurs lectures.

XLI.

LA RAISON *veut* que chaque bal soit précédé par quelques heures d'un travail à l'aiguille ou au fuseau.

XLII.

LA RAISON interdit aux femmes les livres d'église: n'ont-elles pas le chapelet et le rosaire?

XLIII.

LA RAISON *veut* que les femmes, absolument étrangères aux misérables disputes des prêtres, s'en tiennent à *la religion du cœur*, et ne confessent leurs fautes qu'aux auteurs de leurs jours, ou à leurs maris, seuls juges compétens.

XLIV.

LA RAISON invite ceux qui prennent quelque intérêt à la dignité des lettres, à dissuader les femmes d'envahir un champ qu'elles n'ont point la force de cultiver, comme il veut l'être.

La pensée est chose sainte; et le feu sacré du génie s'éteindrait tout-à-fait, s'il était sous la garde même des *Vestales*.

C'est ce qui est arrivé au divin *Homère*, sous la plume de madame *Dacier*.

XLV.

LA RAISON veut que les femmes se contentent d'inspirer les poètes, sans chercher à le devenir elles-mêmes.

Le cheval Pegaze ne se laisse bien monter que par un homme.

Une *femme poète*, est une petite monstruosité morale et littéraire; de même qu'une *femme souverain* est une monstruosité politique.

XLVI.

LA RAISON défend aux versificateurs, prosateurs, orateurs, d'enivrer les femmes par un encens perfide qui fait qu'elles se croient nées pour toute autre chose que pour aimer et pour l'être.

Les poètes coupables effaceront ces madrigaux avec leur langue, comme il se pratiquait jadis à Marseille et à Lyon.

Suivant *Bayle*: «les femmes sont faciles à gagner par les vers.»

(*Dictionn.*)

XLVII.

LA RAISON veut que désormais il soit permis aux courtisanes, *seulement*, d'être femmes de lettres, beaux-esprits et virtuoses.

Les plus fameuses courtisanes de la Grèce l'étaient, les deux *Aspasie*, *Rhodope*, *Phryné*, *Lays*, *Thaïs*, *Lamia*; *Hypparchie* était cynique de théorie et de pratique; *Cléonice* composait des livres avec ses amans.

(Aux premiers siècles de l'histoire moderne), «on ne tenait pas pour de véritables vierges les filles qui faisaient de grandes conversations, et qui montraient leur bel-esprit.»

(*Fleury.*)

XLVIII.

LA RAISON *veut* que les femmes s'abstiennent non pas seulement de la science des livres, mais encore de la science des cartes à jouer, et de l'art de tirer les cartes: ces deux occupations ruineuses, ne supposent ni esprit ni jugement.

XLIX.

LA RAISON permettra aux femmes l'usage des livres, quand les anges seuls se mêleront d'en composer.

«Pourquoi, (dit une maxime chinoise) ne pas apprendre à lire aux femmes?—Parce qu'il y a de mauvais livres.»

(*Mém. sur la Chine*, in-4°. T. IV. p. 149)

L.

LA RAISON *veut* que les compagnies savantes et les corps littéraires se refusent au plaisir de compter des femmes au nombre de leurs membres.

Les matrones de Rome ne hantaient pas les Gymnases.

La décadence de l'empire romain date du moment où les femmes se permirent d'assister au cirque, aux amphithéâtres, etc.

Les femmes grecques ne se montraient point aux jeux olympiques.

«Les femmes (dit le bon *Plutarque*) ne doivent jamais sortir dehors.... Leur office est de bien garder la maison.»

(*Œuvres morales.*)

L I.

LA RAISON désapprouve ces listes d'académiciens, grossies par des noms de femmes.

Le nom d'une femme ne doit être gravé que dans le cœur de son père, de son mari, ou de ses enfans.

L II.

LA RAISON *veut* qu'en attendant l'entier accomplissement de la présente loi, les femmes s'abstiennent de lire, et même d'assister aux séances publiques ou particulières des Instituts, Académies, Cercles ou Sociétés littéraires, Portiques ou Veillées des Muses, Musées, Lycées, Prytanées, Athénées,... etc.; comme aussi de suivre les cathéchismes et les cours, de hanter les bibliothèques,... etc. Ce n'est pas là leur place: les femmes ne sont bien que chez elles, ou dans une fête de famille.

«Ses spectacles (dit *Thomas*, en parlant d'une femme estimable) sont ses enfans.»

(*Essai sur les femmes.*)

L III.

LA RAISON *veut* que les femmes ne soient point admises aux tribunes du corps législatif, ni aux séances du tribunat, ni dans le parquet des tribunaux, ni aux fenêtres des maisons avoisinant les places publiques destinées aux exécutions.

Leur présence y serait un contresens.

Une femme ne doit et ne peut paraître avec décence et solennité qu'au tribunal de famille ou de paix.

L IV.

LA RAISON *veut* qu'une femme puisse voter dans une assemblée de famille; la Raison désapprouverait fort que les femmes aillent opiner à la tribune d'une assemblée nationale.

Le premier des deux sexes, représentant naturel de l'autre, discute et stipule pour les deux ensemble.

La voix d'une femme parmi les législateurs ferait nécessairement cacophonie.

Qu'elles aillent plutôt au marché!

LV.

LA RAISON *veut* que, sans avoir égard à la réclamation de *Condorcet* (qui ne fut pas toujours philosophe dans sa conduite et dans ses écrits), les femmes continuent à renoncer au droit de cité, dont elles ne sauraient remplir les devoirs.

Serait-il convenable et décent, par exemple, que les jeunes filles et les femmes montassent la garde, fissent des patrouilles?... etc.

On retrouve *Condorcet* tout entier, quand il dit, dans la même dissertation:

«Les femmes sont supérieures aux hommes dans les vertus domestiques; elles sont meilleures, plus sensibles, moins sujettes aux vices qui tiennent à l'égoïsme, à la dureté du cœur; mais...»

(*Journal de 1789*. p. 5. in-8°.)

LVI.

LA RAISON *veut* que les femmes tiennent le sceptre de la politesse, sans aspirer à celui de la politique.

Une femme serait aussi déplacée sur un trône que dans la chaire d'un évêque.

Que de plaisanteries ne s'est-on pas permises sur la papesse *Jeanne*?

«*Mais Catherine II, en Russie, dira-t-on.*»

Quelle est la femme honnête qui voulût ressembler à cette impératrice immorale?

La reine *Christine*, elle-même, disait:

«Mon sentiment est que les femmes ne devraient jamais régner.»

(*Mém. de sa vie, écrits par elle.*)

LVII.

LA RAISON *veut* que les femmes demeurent, à l'avenir comme par le passé, étrangères aux *ambages* de la diplomatie.

«Ce n'est pas dans les affaires d'état, (dit *Théophraste*) c'est dans sa famille qu'une femme doit montrer son esprit et sa prudence.»

(*Caractères.*)

LVIII.

LA RAISON *veut* que tout citoyen qui aura choisi pour épouse et compagne une femme lettrée ou une virtuose, soit par le fait, regardé comme inhabile à remplir une fonction publique de quelque importance.

Périclès, gouverné par une femme philosophe, ne gouverna point Athènes avec toute la sagesse qu'on attendait de lui. Son administration fut brillante, mais aux dépens de la liberté publique; et cependant *Périclès* n'avait pas craint d'adresser aux dames d'Athènes le discours suivant, traduit mot-à-mot:

«Pour ce qui vous regarde, voici quel est mon avis en peu de paroles; n'aspirez qu'à ces vertus qui sont particulières à votre sexe, suivez la modestie qui vous est naturelle; et croyez que le plus grand éloge que vous puissiez obtenir, c'est qu'on ne dise rien de vous ni en bien ni en mal.»

LIX.

LA RAISON... qui dispense les femmes d'apprendre à lire et à écrire, pour empêcher qu'elles n'éludent la présente loi, en dictant les produits de leur imagination à un copiste complaisant, défend à tout homme d'écrire sous la dictée des femmes, excepté une lettre à leurs pères ou à leurs maris absents, ainsi tout ce qui peut intéresser l'économie domestique.

LX.

LA RAISON *veut* que tous les bons livres (et ils ne sont pas en si grand nombre) soient *lus aux femmes*, mais non *lus par elles*.

LXI.

LA RAISON *veut* que les chefs de maison, les pères et les maris se fassent un devoir de remplir les fonctions de lecteurs auprès des femmes. Est-il un tableau plus touchant que celui de *Greuze*, représentant un père de famille, lequel assis à une table, fait lecture de la bible à ses enfans rangés autour de lui?

LXII.

Chacun des chefs de maison transcrira, pour le lire à sa femme et à ses filles, à tout le moins une fois l'an, le premier livre des *Économiques* par *Xénophon*: c'est un chef-d'œuvre de raison et de sensibilité.

LXIII.

LA RAISON *veut* qu'un chef de maison réponde à sa femme et à ses filles tentées de lui reprocher le peu d'éducation littéraire qu'il leur donne, par ce passage d'un livre plein de sens, imprimé au commencement du siècle qui vient de finir:

«De toutes les sciences, celle qui convient le mieux aux femmes et à laquelle elles se devraient principalement appliquer, c'est la science des mœurs... Les autres sciences leur sont fort inutiles... L'expérience leur apprend que si elles veulent s'attirer de l'amour, du respect et de la considération, il ne faut pas pour cela qu'elles soient théologiennes, mathématiciennes, physiciennes, rhétoriciennes, historiennes.... etc. Les plus instruites dans ces sciences, ne sont pas celles qui plaisent le plus.»

(p. 195-196. *la Langue*, T. I. in-12, 1707)

LXIV.

LA RAISON *veut* que le père, le mari, les frères et les enfans de chaque maison ne portent d'autres vêtemens que ceux filés et tissés de la main des filles et des sœurs, des épouses et des mères.

L'empereur *César Auguste* portait d'ordinaire des habits faits par sa femme, sa sœur et ses filles.

En ce temps-là, on ne voyait point les femmes armées d'une plume et d'une fêrule, composer des romans et des traités de théologie.

En ce temps-là, on ne voyait point un père et sa fille jôûter l'un contre l'autre à qui fera les plus gros livres de finance et de littérature, de morale et de religion, tandis que la mère plus sage et mal imitée, fondait des hospices.

L X V.

En Chine, la femme d'un Lettré ne peut pas employer des mains étrangères pour les habits de son époux; il faut qu'elle en tire la matière de ses vers-à-soie, la mette en œuvre et les fasse elle-même.

(Voyez le *Ly-Ki.*)

LA RAISON propose cet exemple aux épouses et compagnes des membres de l'Institut et des autres Sociétés littéraires.

L X V I.

LA RAISON *veut* que les femmes qui s'obstineraient à faire des livres, ne soient point admises à faire des enfans.

Bayle ne conseille point aux beaux-esprits femelles *de s'engager dans les liens du mariage.*

Selon lui: *c'est le sort ordinaire des femmes savantes d'essuyer plusieurs chagrins domestiques....*

(*Dictionnaire.*)

Bayle aurait pu ajouter: *et d'en causer.*

L X V I I.

Les hommes ont consacré une fête à la découverte de l'alphabet et de l'imprimerie.

Les hommes et les femmes se réuniront pour célébrer une invention charmante, plus précieuse peut-être encore, et qui certainement n'est point susceptible des mêmes abus, l'invention de la gaze.

LXVIII.

LA RAISON *veut* qu'on réalise cette ancienne loi proposée par le sage Pythagore au peuple de Crotona.

«Honore la charrue et la quenouille; consacre leur une fête chaque année.»

(2578. loi.)

On conserva, pendant plusieurs siècles, dans un temple, à Rome, la quenouille et le fuseau de *Tanaquil*, chargés de la laine que cette reine avait filée. Elle passait pour la plus habile fileuse de son tems.

Les filles romaines qui se mariaient étaient accompagnées pendant le cérémonial d'une personne portant une quenouille garnie.

En Chine, l'impératrice célèbre tous les ans la fête du fuseau.

Filer vaut mieux qu'ourdir des trames politiques ou des cabales littéraires.

LXIX.

LA RAISON *veut* que dans toutes les assemblées et fêtes publiques, les filles à talent et les femmes de lettres, (tant qu'il y en aura) cèdent le pas aux bonnes ménagères et aux mères de famille.

LXX.

LA RAISON *veut* que le soin de brûler des parfums et de tresser les guirlandes de fleurs et les couronnes dans les fêtes publiques, soit réservé aux vierges pures et sans lettres.

Les épouses et les mères de famille gardent la maison.

LXXI.

LA RAISON *veut* que les bonnes actions des filles sages, des épouses vertueuses et des mères de famille soient proclamées, en leur absence, dans les solennités nationales.

On portera chez elles les couronnes qui leur auront été décernées. On leur répétera l'hymne chanté en leur honneur, et non imprimé; on en confiera la tradition à la mémoire de leurs parens ou de leurs enfans.

LXXII.

LA RAISON veut qu'aux fêtes publiques dans toutes les communes, on proclame, non les femmes auteurs de beaux livres, mais les mères de beaux enfans.

LXXIII.

LA RAISON veut qu'on grave sur la tombe des femmes recommandables par la science et la pratique du ménage, cette belle et antique épitaphe de la reine *Amalasonthe*, non pas la fille de *Théodoric*, roi des Goths, mais une autre *Amalasonthe*, beaucoup plus ancienne:

CASTA VIXIT,
LANAM FECIT,
DOMUM SERVAVIT.

ELLE VECUT CHASTE,
TRAVAILLA EN LAINE,
ET GARDA LA MAISON.

LXXIV.

Les auteurs dramatiques sont invités à consacrer leurs talens au but moral de la présente loi. Ils pourront employer tour-à-tour les armes du sentiment et du ridicule au triomphe de la nature et de l'antiquité, compromises par la mauvaise éducation donnée aux femmes.

LXXV.

Les pères et les maris sont responsables de la stricte observance de la présente loi.

Ils seront, seuls, punis des contraventions de leurs filles et de leurs femmes.

LXXVI.

La présente loi est commise à la garde des pères de famille et chefs de maison.

Chaque père de famille et chef de maison, se procurera un exemplaire de ladite loi, pour être placé à l'endroit le plus apparent du domicile.

LXXVII.

LA RAISON veut que ce projet, pour devenir loi, obtienne la pluralité des suffrages: en conséquence, un vase à scrutin sera ouvert pour recevoir le *oui* ou le *non* des chefs de maison, des pères de famille, et des hommes mariés.

LXXVIII.

Aussitôt que ce projet de loi aura obtenu sa sanction par la pluralité des suffrages, chacun des chefs de maison donnera une fête à sa famille, pour y proclamer ladite loi, dans l'intervalle du repas aux danses.

En même tems, il fera jeter au milieu d'un feu de joie tous les livres et instrumens à l'usage de l'éducation factice des femmes. Autour du bûcher, on chantera une ronde composée dans l'esprit des couplets suivans:

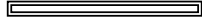
Sur l'air: *Chantez, dansez,.... etc.*

Faut-il tous ces livres poudreux,
Pour être amante, épouse et mère
La nature en sait plus long qu'eux;
Avec le cœur on sait tout faire.
Chantons, dansons, travaillons bien;
Aimons-nous, le reste n'est rien.

Deux jeunes époux bien portant
Ont-ils besoin de savoir lire,
Pour être auteurs d'un bel enfant
Qui commence par leur sourire?
Chantons, etc.

Le nouveau-né, certainement,
Peut se passer de la grammaire;

Sans savoir lire au rudiment,
Il tete et caresse sa mère.
Chantons, etc.



ARTICLES SUPPLEMENTAIRES.

LXXVII.

EN attendant que l'on prenne le même parti à l'égard de beaucoup d'autres livres, tous les ouvrages composés par les femmes ou pour elles, seront incessamment réunis en un seul dépôt.

LXXVIII.

Le flambeau de la critique fera, de la plupart de ces nombreux volumes, un sacrifice expiatoire au bon sens.

LXXIX.

CETTE mesure, peut-être un peu extrême, a pourtant cela de bon, que par elle cessera nécessairement la distinction des femmes lettrées et de celles qui ne le sont point.

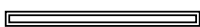
Ce qui mettra fin à la petite guerre sourde qui existe entr'elles.

LXXX.

POUR donner un exemple de l'esprit dans lequel on doit procéder à la réforme des livres, on ne conservera de tous les volumes du *Parnasse des Dames*, que les lignes suivantes: «La vie sédentaire des Dames Romaines, uniquement occupées de l'intérieur de leur maison, le soin qu'on prit tout le tems que dura la République, de les élever dans l'ignorance, le profond respect même qu'on leur portait et les honneurs presque divins rendus à celles qui avaient vécu retirées, chastes et laborieuses, étaient autant d'obstacles pour les détourner de l'amour des lettres....

»Les Dames Romaines n'ambitionnèrent le titre de bel esprit et de philosophes, que lorsqu'elles cessèrent de prétendre aux noms plus respectables de mères tendres et d'épouses fidèles.... etc.

»Les Dames Romaines ne commencèrent à cultiver les lettres que dans le tems de leur décadence.«



P. S. Les Chinoises sont aussi peu curieuses de Littérature et d'Histoire que les Européennes, de morale et l'algèbre: leur domestique est leur univers; plus elles s'occupent à le bien gouverner, plus elles sont heureuses et estimées. On aimerait presque autant leur voir prendre un sabre qu'un pinceau (c'est-à-dire une plume): pour leur en ôter l'envie, on ne leur apprend pas à lire.

(*Mémoires Chinois, in 4^o, t. I, p. 12.*)

Encore une petite citation.

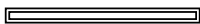
«.....L'étude des langues et des connaissances relevées, loin de rendre une femme utile à sa famille, ne servirait qu'à la distraire et à l'enorgueillir jusqu'au point de négliger le soin des affaires domestiques, de mépriser toute subordination et de maudire la condition de son sexe..... Les objets essentiels de l'éducation d'une femme sont..... la science de tout ce qui inspire la douceur, la modestie, la propreté du corps... etc.«/* (*Histoire de la vie civile, t. I, p. 17.—1769. p. V^t. Martinelli.*)

N. B. On remplirait plusieurs volumes *in-folio* d'autorités graves, prouvant la nécessité et l'urgence d'une loi dans l'esprit de celle dont nous publions ici le programme.



DISTIQUE

SUR UNE FEMME-HOMME DE LETTRES.



Dédaigneuse et superbe, elle croit tout savoir;
Son mari n'est qu'un sot, trop heureux de l'avoir.

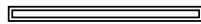
PHIL. DESPORTES.



AVIS AUX FEMMES .

Voulez-vous que la paix dans vos cœurs se conserve,
Belles, que le travail vous occupe toujours!
Souvent l'*aiguille* de Minerve
Repousse les traits des amours.

PANNARD.



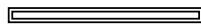
Au tems où nous vivons, deux têtes exaltées
Du sexe féminin outre-passant les droits,
La S**, la G**, deux chèvres Amalthées,
Ont singé les docteurs des peuples et des rois.

Par un savant breton, LEBRIG...



EXTRAIT

DE LA BIBLIOTHEQUE DES AMANS .



À UNE FEMME BEL ESPRIT.

Sur les bancs poudreux de l'école,
Non, je n'aimerais pas te voir
Dans les volumes de Barthole
Puiser un pénible savoir.

Ne vante pas tant la science;

Ève sait ce qu'elle a coûté:
Il est une aimable ignorance
Qui sied bien mieux à la beauté.

La beauté souvent n'est savante,
Hélas! qu'aux dépens de son cœur:
Qu'une Agnès est intéressante!
On préfère à tout sa candeur.

De tous les arts, Pallas est mère;
Pallas pourtant n'eut pas le prix:
Vénus qui ne savait que plaire,
Le reçut des mains de Pâris.

Les neuf sœurs sont encor pucelles,
Malgré leurs sublimes esprits;
Moins savantes, nos immortelles
Auraient pu trouver des maris.

Hortense, une longue lunette
Qui fatiguerait tes beaux yeux,
T'irait plus mal qu'une navette
Entre tes doigts industriels.

Ta bouche, notre idolâtrie,
Fait pour le propos badin,
Deviendrait-elle plus jolie,
Quand tu saurais parler latin?

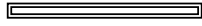
L'aigle altier porte le tonnerre;
Dans les cieux il a son séjour:
La colombe rase la terre,
Et n'est faite que pour l'amour.

SYLVAIN.

LE DECALOGUE

OU

LES DIX COMMANDEMENS AUX FEMMES.



I.

Pour ton Dieu, amour tu auras,
Et serviras honnêtement.

II.

Amour en vain ne jureras
Ni par l'Hymen pareillement.

III.

Foi conjugale garderas
À ton époux dévotement.

IV.

Infidèle point ne seras,
De fait ni volontairement.

V.

*Père et mari honoreras
Afin de vivre plaisamment.*

VI.

Trop exigeante ne seras
De corps, d'esprit, ni autrement.

VII.

D'autre science n'apprendras
Que ton ménage seulement.

VIII.

Romans et vers tu ne feras,
Ni mentiras aucunement.

IX.

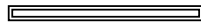
Tes enfans tu allaiteras,
Pour être mère absolument.

X.

Vivant ainsi, droit tu iras
En paradis dès ce moment.

SYLVAIN.

TABLE
ALPHABETIQUE
DES NOMS CITÉS.



NOMS DES FEMMES.

A.

Académiciennes *de l'hôtel Rambouillet. (les)*
Amalasonthe.
Amazones. *(les)*
Américaines. *(les)*
Andromaque.
Antigone.
Aspasie.

B.

Bourignon. *(Madame)*
Brigitte. *(Sainte)*

C.

Catherine de Médicis.
Catherine II, de Russie.
Chambrière de Colletet. *(la)*
Christine.
Cléonice.
Cornara. *(Piscopio)*

D.

Dacier. (*Madame*)
Deshoulières. (*Madame*)
Dibutade.
Duchatelet. (*Madame*)

E.
Erinne.
Ève.

F.
Fatime.

G.
Gauloises. (*les*)
Généviève. (*Sainte*)
Geoffrin. (*Madame*)
Gournay. (*Mademoiselle de*)
Guyon. (*Madame*)

H.
Hélène.
Hypparchie.

J.
Jeanne *d'Arc*.
Jeanne. (*la Papesse*)
Juives. (*les femmes*)

L.
Labé *Lyonnaise*. (*Louise*)
Lacédémoniennes. (*les*)
Lamia.
Lasuze. (*Madame de*)
Laure.
Lays.
Longueville. (*Madame de*)
Lucrèce.

M.
Maintenon. (*Madame de*)

Marguerite de Navarre.
Marie.
Marthe.
Ménagère de Malherbe. (*la*)
Montaigne. (*Milady*)

N.
Nasicaa.
Nièce de Descartes. (*la*)
Noëmi.

P.
Pénélope.
Phriné.

R.
Reines de France. (*les*)
Rhodope.
Romaines. (*les Dames*)
Ruth.

S.
Sabines. (*les*)
Sapho.
Sarrochia. (*Marguerite*)
Servante de Molière. (*la*)
Sévigné. (*Madame de*)
Sulpicie.

T.
Tanaquil. (*la Reine*)
Thaïs.

V.
Vestales.
Vierge. (*la Sainte*)
Villedieu. (*Madame de*)

Z.
Zénobie.

NOMS DES HOMMES.

A.

Alcinoüs.

Alembert. (*d'*)

Aristote.

Attila.

Auguste. (*César*)

B.

Balzac.

Barbarigo. (*le Cardinal*)

Bayle.

Bibliothèque des Amans. (*l'auteur de la*)

Bibliothèque des Femmes. (*les auteurs de la*)

Boileau.

Booz.

C.

Chaptal.

Charlemagne.

Clairaut.

Colletet.

Condorcet.

Corneille.

D.

Desmathis.

Desportes. (*Philippe*)

Duguesclin.

E.

Égyptiens. (*les*)

Encyclopédie. (*les auteurs de l'*)

Euripide.

Evremont. (*Saint*)

F.

Fénélon.

Fleury.

G.

Gabriel. (*l'Ange*)

Galerie des Femmes célèbres. (*les auteurs de la*)

Galerie des Hommes illustres. (*les auteurs de la*)

Greuze.

H.

Hector.

Henri IV.

Homère.

Horace.

Hyppolite.

I.

Institut. (*les membres de l'*)

J.

Juvénal.

L.

Langue. (*l'auteur de la*)

Larochefoucault.

Le Brig...

M.

Mahomet.

Malherbe.

Mallebranche.

Martinelli. (*Vincent*)

Molière.

Montaigne. (*Michel*)

O.

Œdipe.

Origène.

Ovide.

P.

Palaye. (*Sainte*)

Pannard.

Paul. (*Saint*)

Périclès.

Pline.

Plutarque.

Pope.

Pradon.

Pythagore.

Q.

Quintus de Smyrne.

R.

Racine.

Retz. (*le Cardinal de*)

Rousseau. (*J. J.*)

S.

Salomon.

Sylvain.

T.

Théocrite.

Théodoric.

Théophraste.

Thomas. (*l'Académicien.*)

Tourlet.

Turenne.

V.

Voiture.

Voltaire.

X.

Xénophon.



*** END OF THE PROJECT GUTENBERG EBOOK PROJET D'UNE
LOI PORTANT DÉFENSE D'APPRENDRE À LIRE AUX FEMMES ***

Updated editions will replace the previous one—the old editions will be renamed.

Creating the works from print editions not protected by U.S. copyright law means that no one owns a United States copyright in these works, so the Foundation (and you!) can copy and distribute it in the United States without permission and without paying copyright royalties. Special rules, set forth in the General Terms of Use part of this license, apply to copying and distributing Project Gutenberg™ electronic works to protect the PROJECT GUTENBERG™ concept and trademark. Project Gutenberg is a registered trademark, and may not be used if you charge for an eBook, except by following the terms of the trademark license, including paying royalties for use of the Project Gutenberg trademark. If you do not charge anything for copies of this eBook, complying with the trademark license is very easy. You may use this eBook for nearly any purpose such as creation of derivative works, reports, performances and research. Project Gutenberg eBooks may be modified and printed and given away—you may do practically ANYTHING in the United States with eBooks not protected by U.S. copyright law. Redistribution is subject to the trademark license, especially commercial redistribution.

START: FULL LICENSE

THE FULL PROJECT GUTENBERG™ LICENSE

PLEASE READ THIS BEFORE YOU DISTRIBUTE OR USE THIS WORK

To protect the Project Gutenberg™ mission of promoting the free distribution of electronic works, by using or distributing this work (or any other work associated in any way with the phrase “Project Gutenberg”), you agree to comply with all the terms of the Full Project Gutenberg License available with this file or online at www.gutenberg.org/license.

Section 1. General Terms of Use and Redistributing Project Gutenberg electronic works

1.A. By reading or using any part of this Project Gutenberg electronic work, you indicate that you have read, understand, agree to and accept all the terms of this license and intellectual property (trademark/copyright) agreement. If you do not agree to abide by all the terms of this agreement, you must cease using and return or destroy all copies of Project Gutenberg electronic works in your possession. If you paid a fee for obtaining a copy of or access to a Project Gutenberg electronic work and you do not agree to be bound by the terms of this agreement, you may obtain a refund from the person or entity to whom you paid the fee as set forth in paragraph 1.E.8.

1.B. “Project Gutenberg” is a registered trademark. It may only be used on or associated in any way with an electronic work by people who agree to be bound by the terms of this agreement. There are a few things that you can do with most Project Gutenberg electronic works even without complying with the full terms of this agreement. See paragraph 1.C below. There are a lot of things you can do with Project Gutenberg electronic works if you follow the terms of this agreement and help preserve free future access to Project Gutenberg electronic works. See paragraph 1.E below.

1.C. The Project Gutenberg Literary Archive Foundation (“the Foundation” or PGLAF), owns a compilation copyright in the collection of Project Gutenberg electronic works. Nearly all the individual works in the collection are in the public domain in the United States. If an individual

work is unprotected by copyright law in the United States and you are located in the United States, we do not claim a right to prevent you from copying, distributing, performing, displaying or creating derivative works based on the work as long as all references to Project Gutenberg are removed. Of course, we hope that you will support the Project Gutenberg mission of promoting free access to electronic works by freely sharing Project Gutenberg works in compliance with the terms of this agreement for keeping the Project Gutenberg name associated with the work. You can easily comply with the terms of this agreement by keeping this work in the same format with its attached full Project Gutenberg License when you share it without charge with others.

1.D. The copyright laws of the place where you are located also govern what you can do with this work. Copyright laws in most countries are in a constant state of change. If you are outside the United States, check the laws of your country in addition to the terms of this agreement before downloading, copying, displaying, performing, distributing or creating derivative works based on this work or any other Project Gutenberg work. The Foundation makes no representations concerning the copyright status of any work in any country other than the United States.

1.E. Unless you have removed all references to Project Gutenberg:

1.E.1. The following sentence, with active links to, or other immediate access to, the full Project Gutenberg License must appear prominently whenever any copy of a Project Gutenberg work (any work on which the phrase “Project Gutenberg” appears, or with which the phrase “Project Gutenberg” is associated) is accessed, displayed, performed, viewed, copied or distributed:

This eBook is for the use of anyone anywhere in the United States and most other parts of the world at no cost and with almost no restrictions whatsoever. You may copy it, give it away or re-use it under the terms of the Project Gutenberg™ License included with this eBook or online at www.gutenberg.org. If you are not located in

the United States, you will have to check the laws of the country where you are located before using this eBook.

1.E.2. If an individual Project Gutenberg electronic work is derived from texts not protected by U.S. copyright law (does not contain a notice indicating that it is posted with permission of the copyright holder), the work can be copied and distributed to anyone in the United States without paying any fees or charges. If you are redistributing or providing access to a work with the phrase “Project Gutenberg” associated with or appearing on the work, you must comply either with the requirements of paragraphs 1.E.1 through 1.E.7 or obtain permission for the use of the work and the Project Gutenberg trademark as set forth in paragraphs 1.E.8 or 1.E.9.

1.E.3. If an individual Project Gutenberg electronic work is posted with the permission of the copyright holder, your use and distribution must comply with both paragraphs 1.E.1 through 1.E.7 and any additional terms imposed by the copyright holder. Additional terms will be linked to the Project Gutenberg License for all works posted with the permission of the copyright holder found at the beginning of this work.

1.E.4. Do not unlink or detach or remove the full Project Gutenberg License terms from this work, or any files containing a part of this work or any other work associated with Project Gutenberg.

1.E.5. Do not copy, display, perform, distribute or redistribute this electronic work, or any part of this electronic work, without prominently displaying the sentence set forth in paragraph 1.E.1 with active links or immediate access to the full terms of the Project Gutenberg License.

1.E.6. You may convert to and distribute this work in any binary, compressed, marked up, nonproprietary or proprietary form, including any word processing or hypertext form. However, if you provide access to or distribute copies of a Project Gutenberg work in a format other than “Plain Vanilla ASCII” or other format used in the official version posted on the official Project Gutenberg website (www.gutenberg.org), you must, at no additional cost, fee or expense to the user, provide a copy, a means of

exporting a copy, or a means of obtaining a copy upon request, of the work in its original “Plain Vanilla ASCII” or other form. Any alternate format must include the full Project Gutenberg License as specified in paragraph 1.E.1.

1.E.7. Do not charge a fee for access to, viewing, displaying, performing, copying or distributing any Project Gutenberg works unless you comply with paragraph 1.E.8 or 1.E.9.

1.E.8. You may charge a reasonable fee for copies of or providing access to or distributing Project Gutenberg electronic works provided that:

- You pay a royalty fee of 20% of the gross profits you derive from the use of Project Gutenberg works calculated using the method you already use to calculate your applicable taxes. The fee is owed to the owner of the Project Gutenberg trademark, but he has agreed to donate royalties under this paragraph to the Project Gutenberg Literary Archive Foundation. Royalty payments must be paid within 60 days following each date on which you prepare (or are legally required to prepare) your periodic tax returns. Royalty payments should be clearly marked as such and sent to the Project Gutenberg Literary Archive Foundation at the address specified in Section 4, “Information about donations to the Project Gutenberg Literary Archive Foundation.”
- You provide a full refund of any money paid by a user who notifies you in writing (or by e-mail) within 30 days of receipt that s/he does not agree to the terms of the full Project Gutenberg™ License. You must require such a user to return or destroy all copies of the works possessed in a physical medium and discontinue all use of and all access to other copies of Project Gutenberg™ works.
- You provide, in accordance with paragraph 1.F.3, a full refund of any money paid for a work or a replacement copy, if a defect in the electronic work is discovered and reported to you within 90 days of receipt of the work.

- You comply with all other terms of this agreement for free distribution of Project Gutenberg™ works.

1.E.9. If you wish to charge a fee or distribute a Project Gutenberg™ electronic work or group of works on different terms than are set forth in this agreement, you must obtain permission in writing from the Project Gutenberg Literary Archive Foundation, the manager of the Project Gutenberg™ trademark. Contact the Foundation as set forth in Section 3 below.

1.F.

1.F.1. Project Gutenberg volunteers and employees expend considerable effort to identify, do copyright research on, transcribe and proofread works not protected by U.S. copyright law in creating the Project Gutenberg™ collection. Despite these efforts, Project Gutenberg™ electronic works, and the medium on which they may be stored, may contain “Defects,” such as, but not limited to, incomplete, inaccurate or corrupt data, transcription errors, a copyright or other intellectual property infringement, a defective or damaged disk or other medium, a computer virus, or computer codes that damage or cannot be read by your equipment.

1.F.2. LIMITED WARRANTY, DISCLAIMER OF DAMAGES - Except for the “Right of Replacement or Refund” described in paragraph 1.F.3, the Project Gutenberg Literary Archive Foundation, the owner of the Project Gutenberg™ trademark, and any other party distributing a Project Gutenberg™ electronic work under this agreement, disclaim all liability to you for damages, costs and expenses, including legal fees. YOU AGREE THAT YOU HAVE NO REMEDIES FOR NEGLIGENCE, STRICT LIABILITY, BREACH OF WARRANTY OR BREACH OF CONTRACT EXCEPT THOSE PROVIDED IN PARAGRAPH 1.F.3. YOU AGREE THAT THE FOUNDATION, THE TRADEMARK OWNER, AND ANY DISTRIBUTOR UNDER THIS AGREEMENT WILL NOT BE LIABLE TO YOU FOR ACTUAL, DIRECT, INDIRECT, CONSEQUENTIAL, PUNITIVE OR INCIDENTAL DAMAGES EVEN IF YOU GIVE NOTICE OF THE POSSIBILITY OF SUCH DAMAGE.

1.F.3. LIMITED RIGHT OF REPLACEMENT OR REFUND - If you discover a defect in this electronic work within 90 days of receiving it, you can receive a refund of the money (if any) you paid for it by sending a written explanation to the person you received the work from. If you received the work on a physical medium, you must return the medium with your written explanation. The person or entity that provided you with the defective work may elect to provide a replacement copy in lieu of a refund. If you received the work electronically, the person or entity providing it to you may choose to give you a second opportunity to receive the work electronically in lieu of a refund. If the second copy is also defective, you may demand a refund in writing without further opportunities to fix the problem.

1.F.4. Except for the limited right of replacement or refund set forth in paragraph 1.F.3, this work is provided to you 'AS-IS', WITH NO OTHER WARRANTIES OF ANY KIND, EXPRESS OR IMPLIED, INCLUDING BUT NOT LIMITED TO WARRANTIES OF MERCHANTABILITY OR FITNESS FOR ANY PURPOSE.

1.F.5. Some states do not allow disclaimers of certain implied warranties or the exclusion or limitation of certain types of damages. If any disclaimer or limitation set forth in this agreement violates the law of the state applicable to this agreement, the agreement shall be interpreted to make the maximum disclaimer or limitation permitted by the applicable state law. The invalidity or unenforceability of any provision of this agreement shall not void the remaining provisions.

1.F.6. INDEMNITY - You agree to indemnify and hold the Foundation, the trademark owner, any agent or employee of the Foundation, anyone providing copies of Project Gutenberg™ electronic works in accordance with this agreement, and any volunteers associated with the production, promotion and distribution of Project Gutenberg™ electronic works, harmless from all liability, costs and expenses, including legal fees, that arise directly or indirectly from any of the following which you do or cause to occur: (a) distribution of this or any Project Gutenberg work, (b)

alteration, modification, or additions or deletions to any Project Gutenberg work, and (c) any Defect you cause.

Section 2. Information about the Mission of Project Gutenberg

Project Gutenberg is synonymous with the free distribution of electronic works in formats readable by the widest variety of computers including obsolete, old, middle-aged and new computers. It exists because of the efforts of hundreds of volunteers and donations from people in all walks of life.

Volunteers and financial support to provide volunteers with the assistance they need are critical to reaching Project Gutenberg's goals and ensuring that the Project Gutenberg collection will remain freely available for generations to come. In 2001, the Project Gutenberg Literary Archive Foundation was created to provide a secure and permanent future for Project Gutenberg and future generations. To learn more about the Project Gutenberg Literary Archive Foundation and how your efforts and donations can help, see Sections 3 and 4 and the Foundation information page at www.gutenberg.org.

Section 3. Information about the Project Gutenberg Literary Archive Foundation

The Project Gutenberg Literary Archive Foundation is a non-profit 501(c)(3) educational corporation organized under the laws of the state of Mississippi and granted tax exempt status by the Internal Revenue Service. The Foundation's EIN or federal tax identification number is 64-6221541. Contributions to the Project Gutenberg Literary Archive Foundation are tax deductible to the full extent permitted by U.S. federal laws and your state's laws.

The Foundation's business office is located at 41 Watchung Plaza #516, Montclair NJ 07042, USA, +1 (862) 621-9288. Email contact links and up

to date contact information can be found at the Foundation's website and official page at www.gutenberg.org/contact

Section 4. Information about Donations to the Project Gutenberg Literary Archive Foundation

Project Gutenberg™ depends upon and cannot survive without widespread public support and donations to carry out its mission of increasing the number of public domain and licensed works that can be freely distributed in machine-readable form accessible by the widest array of equipment including outdated equipment. Many small donations (\$1 to \$5,000) are particularly important to maintaining tax exempt status with the IRS.

The Foundation is committed to complying with the laws regulating charities and charitable donations in all 50 states of the United States. Compliance requirements are not uniform and it takes a considerable effort, much paperwork and many fees to meet and keep up with these requirements. We do not solicit donations in locations where we have not received written confirmation of compliance. To SEND DONATIONS or determine the status of compliance for any particular state visit www.gutenberg.org/donate.

While we cannot and do not solicit contributions from states where we have not met the solicitation requirements, we know of no prohibition against accepting unsolicited donations from donors in such states who approach us with offers to donate.

International donations are gratefully accepted, but we cannot make any statements concerning tax treatment of donations received from outside the United States. U.S. laws alone swamp our small staff.

Please check the Project Gutenberg web pages for current donation methods and addresses. Donations are accepted in a number of other ways including checks, online payments and credit card donations. To donate, please visit: www.gutenberg.org/donate.

Section 5. General Information About Project Gutenberg electronic works

Professor Michael S. Hart was the originator of the Project Gutenberg concept of a library of electronic works that could be freely shared with anyone. For forty years, he produced and distributed Project Gutenberg eBooks with only a loose network of volunteer support.

Project Gutenberg eBooks are often created from several printed editions, all of which are confirmed as not protected by copyright in the U.S. unless a copyright notice is included. Thus, we do not necessarily keep eBooks in compliance with any particular paper edition.

Most people start at our website which has the main PG search facility:
www.gutenberg.org.

This website includes information about Project Gutenberg, including how to make donations to the Project Gutenberg Literary Archive Foundation, how to help produce our new eBooks, and how to subscribe to our email newsletter to hear about new eBooks.